



Projets visant à cibler le ratio optimal patients-professionnels en soins infirmiers
**L'Ordre des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec
prêt à collaborer**

Montréal, le 21 février 2018 – L'Ordre des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec (OIIAQ) accueille favorablement l'engagement pris par le ministre de la Santé et des Services sociaux, Gaétan Barrette, de mettre en place des projets visant à déterminer le ratio optimal patients-professionnels en soins infirmiers dans les établissements de santé.

Le ministre Barrette a également déclaré qu'il ferait tous les efforts nécessaires pour diminuer la charge de travail. Dans le contexte actuel où le manque d'effectifs infirmiers pèse dans les unités de soins, ces annonces étaient nécessaires pour garantir la prestation de services de qualité et sécuritaires à l'ensemble de la population.

« Rappelons que les ratios infirmière auxiliaire-patient imposés par la réforme sont l'une des causes de l'épuisement du personnel dans le réseau de la santé et que ses conséquences pourraient compromettre la qualité des soins prodigués, souligne la présidente de l'OIIAQ, Carole Grant. L'Ordre appuiera toutes les mesures favorisant le plein exercice des infirmières auxiliaires, toujours dans son objectif d'assurer la protection du public. »

L'OIIAQ tient à réitérer son intention de collaborer à la mise en œuvre de solutions afin que le ministre puisse maintenir son engagement pour faire en sorte que 50 % des infirmières auxiliaires occupent un poste à temps complet dans le réseau de la santé d'ici 2020. Cet engagement ainsi que la garantie que l'infirmière auxiliaire puisse y exercer pleinement son champ d'exercice dans son domaine de compétences comptent parmi les mesures à implanter.

L'Ordre des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec compte 28 000 membres, ce qui en fait le quatrième ordre professionnel en importance. Il a pour mandat d'assurer la protection du public en exerçant une surveillance de l'exercice de la profession par le biais des divers mécanismes prévus par le Code des professions et ses règlements. L'Ordre a aussi pour mission de favoriser le développement professionnel de ses membres tout en visant l'excellence, et ce, afin de contribuer à l'amélioration de la qualité des soins et de la santé de la population. <https://www.oiiag.org>

-30-

Source : Catherine-Dominique Nantel
Directrice du Service des communications
Ordre des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec
514 282-9511, poste 234
cdnantel@oiiag.org